Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20261117-202611171018_RT-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

St Georges de Reintembault

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt six, le dix-sept novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 13 novembre 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de membres :
- En exercice : 19
- Présents : 16
  - Votants : 19
  - Pour : 19
  - Contre :0
    Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)
Mesdames et Messieurs :

❖

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	R	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	R
GUERIN Benoît	R	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HOCHET Lyna	P
GENNEVEE Rémy	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
Christèle DAUGUET	*Rosi BORDET*	*Ensemble de la séance*
Benoît GUERIN	*Séverine ROSSIGNOL*	*Ensemble de la séance*
Vincent JACQUOT	*Catherine JACQUOT*	*Ensemble de la séance*

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Lyna HOCHET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026.11.17.101

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20261117-202611171018_RT-DE

Remboursement anticipé de l'emprunt relais de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne (contrat DD23142734 - prêt n° 0156 5168557 01)

Madame la Maire rappelle que, par délibération du 25 avril 2024, le Conseil municipal a retenu la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne (groupe Arkéa) pour un emprunt relais destiné à préfinancer des subventions. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristique	Détail
Références	Offre DD23142728 - contrat DD23142734 - prêt n° 0156 5168557 01
Type de prêt	CGIC - Cité Gestion in fine (relais subventions)
Montant	200 000 €
Durée	36 mois à compter du 30 mai 2024
Taux	Révisable : Euribor 3 mois + marge de 1,27 %
Périodicité	Trimestrielle (intérêts seuls, capital remboursé à la dernière échéance)
Capital restant dû	200 000 €

Pour l'échéance du 30 novembre 2026, les intérêts s'élèvent à 1 964,20 €, au taux de 2,573 %.

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2337-3 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2024 retenant la proposition d'emprunt relais du Crédit Mutuel de Bretagne (Arkéa) ;
Vu le contrat de prêt n° DD23142734 (prêt n° 0156 5168557 01), et notamment sa clause autorisant le remboursement anticipé sans frais ni pénalités ;
Vu le courriel du Crédit Mutuel de Bretagne du 3 novembre 2026 précisant les modalités de remboursement anticipé ;
Vu le budget principal de l'exercice 2026 ;
Considérant que le remboursement anticipé n'entraîne aucune indemnité et permet de réduire la charge d'intérêts de la commune ;
Considérant que la commune dispose de la trésorerie nécessaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE :
- **De procéder au remboursement anticipé** total de l'emprunt relais contracté auprès du Crédit Mutuel de Bretagne (contrat DD23142734 - prêt n° 0156 5168557 01), pour un montant de 200 000 € en capital, à l'échéance du 30/11/2026.
- **De prendre acte** que ce remboursement n'entraîne aucune indemnité ni aucun frais, seuls les intérêts courus jusqu'à la date de remboursement restant dus.
- **D'autoriser** Madame la Maire à adresser la demande de remboursement anticipé au Crédit Mutuel de Bretagne et à signer tout document s'y rapportant.
- **De préciser** que les crédits nécessaires feront l'objet d'une décision modificative au budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,
Rosi BORDET

